



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

1er mars 2022

Numéro 212

La République et son École ne doivent pas s'arrêter aux frontières du masculin

En ce prochain 8 mars, le droit à l'égalité constitue, toujours, une revendication profonde des femmes parce qu'elles sont partout soumises à un traitement inégalitaire : parfois, sous éduquées et mal orientées par l'école, encore surexploitées et sous payées dans le monde du travail, astreintes à la double journée au sein même de la famille qui, souvent reste dominée par l'autorité patriarcale, assujettissement des femmes au pouvoir des hommes. Certains s'imaginent que l'inégalité des sexes n'existe plus. Bien des résistances, à divers titres, portées par des idéologies moralisatrices, conservatrices voire obscurantistes, ont intérêt au maintien de la discrimination sexuelle et de l'image et la place assignées à la femme. Le combat pour l'égalité n'est pas gagné d'avance, c'est dans la famille, dans la cité et dans l'École qu'il faut agir encore et encore pour que tous les droits fondamentaux soient reconnus à l'autre moitié de l'humanité. **C'est pour nous, DDEN, dès l'école, que l'on peut construire durablement l'égalité filles-garçons. Cette question fondamentale se situe au cœur de nos préoccupations citoyennes, se réclamant de la laïcité, des droits et libertés pour l'émancipation.**

Les rôles des hommes et des femmes sont transmis dès la petite enfance et, dès l'enseignement primaire, les préjugés fondés sur le sexe restent, souvent imprimés durablement. L'école doit jouer un rôle important pour combattre ces dérives. Elle doit encourager les deux sexes à avoir les mêmes ambitions en matière d'études et de carrière professionnelle. Une véritable mixité de l'enseignement est nécessaire afin que l'on cesse de voir des formations où les filles sont seules orientées et d'autres où les garçons sont exclusivement présents. L'objectif doit être que toutes les options soient mixtes pour corriger les situations inégalitaires. L'égalité filles-garçons devant l'éducation et la formation ne sera pas réalisée sans un soutien concret particulier de l'Éducation nationale et un engagement de toutes ses composantes, dont nous sommes, pour que chacune et chacun puisse construire son avenir, hors des préjugés, au regard de ses propres choix. C'est ainsi que nous garantirons durablement la dignité et la liberté des personnes, le respect de leur intégrité et l'égalité de leurs droits pour l'autonomie qu'ils ou qu'elles soient hommes ou femmes.

Des actions sont nécessaires pour vaincre les résistances politiques, sociétales ou culturelles. Ainsi, **« La convention interministérielle pour l'égalité filles-garçons »** programmée jusqu'en 2024 préconise de *« piloter la politique d'égalité au plus près des élèves et des étudiantes et étudiants ; former l'ensemble des personnels à l'égalité ; transmettre aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel ; lutter contre les violences sexistes et sexuelles ; s'orienter vers une plus grande mixité des filières de formation »*. Nous ne pouvons que nous inscrire dans ces objectifs qui cependant doivent être affirmés par des décisions concrètes pour enregistrer des changements pérennes pour que l'École puisse faire reculer les préjugés sexistes. **La République et son École ne doivent pas s'arrêter aux frontières du masculin.**

Nous devons inscrire la continuité de nos actions dans une triple exigence d'autonomie, d'égalité et de dignité pour toutes et tous. Telle est, dans les faits, la finalité de notre concours national **« Se construire Citoyen »** pour sensibiliser et mobiliser les Écoles pour l'égalité en Éducation.

Eddy Khaldi, le 28 février 2022.

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>



SOMMAIRE

+ L'OZP publie un manifeste pour l'Éducation Prioritaire.

+ **Classes de découvertes** : les PEP en appellent au ministre alors que certains services académiques en entravent le redémarrage

+ Le syndicat FSU de l'inspection appelle à "ne pas contraindre les enseignants à réaliser les évaluations de mi-CP", tout comme le SE-UNSA.

+ Plusieurs députés de la majorité plaident pour une "école du socle", du CP à la 3ème

+ **Harcèlement scolaire** : la loi adoptée malgré le Sénat

+ Une inquiétante nomination à la tête du **Conseil supérieur des programmes**

+ Lancement de la plateforme « **classe de découvertes** »



L'OZP publie un manifeste pour l'éducation prioritaire

L'OZP (Observatoire des Zones Prioritaires) publie, ce 14 février, un "nouveau manifeste de l'éducation prioritaire" dans lequel il demande que soit restauré, "à tous niveaux : national, académique, réseau" son pilotage et que soient mises en place des assises nationales qui permettraient notamment de proposer "d'autres orientations pratiques (que celles mises actuellement en place, ndlr) en fonction de l'expérience acquise et des travaux de la recherche".

Il rappelle qu'en 2017, il s'inquiétait déjà : si "la refondation" de l'éducation prioritaire était "bien engagée", lui donnerait-on "le temps nécessaire pour qu'enfin les enfants des territoires de relégation accèdent à la réussite scolaire et éducative". Et il constate qu' "une fois de plus, le pilotage national a disparu" et que, "sans aucune évaluation, sans aucune concertation, plus aucune impulsion n'a été donnée et l'essentiel des ressources spécifiques des réseaux d'éducation prioritaire a été drainé au profit de la mesure phare du programme présidentiel : le dédoublement des effectifs des classes de CP et CE1", une mesure dont les résultats sont "mitigés".

L'éducation prioritaire est "née en 1981 de la volonté politique de lutter résolument contre les inégalités sociales et scolaires". En 2014, est intervenue une refondation de l'Éducation prioritaire, laquelle prévoyait "une évaluation en 2018 de ce qui avait été mis en œuvre au cours des cinq années précédentes". Un rapport était prêt, il n'a pas été publié : "Il aurait pu mettre en valeur les possibilités ouvertes par ce dispositif telles que l'émergence d'un travail collectif entre enseignants s'appuyant sur l'existence de temps de formation et de concertation."

L'OZP constate que les moyens ont été concentrés sur les dédoublements tandis que "les programmes de formation sont massivement réorientés vers les 'fondamentaux'. Ils sont décidés entièrement par la hiérarchie et déçoivent souvent les enseignants". De plus, "le contenu des évaluations nationales en CP et CE1 privilégie des critères qui n'ont jamais été validés par les recherches sur l'enseignement de la lecture et du calcul, avec une référence quasi exclusive aux neurosciences, et imposent indirectement des objectifs aux classes de Maternelle, ne correspondant pas aux programmes".

Constatant que "les inégalités sociales se sont accrues" et que "la vie démocratique est menacée", l'OZP considère qu' "une politique de démocratisation de la réussite scolaire de tous est plus que jamais nécessaire", mais que cela suppose de "rendre l'initiative aux acteurs de terrain" et "qu'après évaluation, les ressources affectées aux dédoublements puissent être redéployées dans le cadre des nouveaux projets portant sur la co-intervention par exemple". Il faut aussi "développer la présence de formateurs dans le cadre des réseaux" et "définir les conditions de réussite des cités éducatives".

Le site : http://www.ozp.fr/spip.php?article28161&var_mode=calcul

Classes de découvertes : les PEP en appellent au ministre alors que certains services académiques en entravent le redémarrage

Depuis la rentrée scolaire de septembre dernier, les demandes des enseignants pour partir avec leurs élèves en classes de découvertes ont repris, en grand nombre, avec une accélération constatée à la fin du dernier trimestre 2021. Or ce redémarrage est entravé aujourd'hui par les services académiques qui rejettent de manière de plus en plus systématique les dossiers de demandes de départ en classes de découvertes pour les mois à venir." C'est ce que constate la Fédération générale des PEP qui indique, dans un communiqué de presse, avoir alerté fin janvier Jean-Michel Blanquer des "entraves et rejets des dossiers par certains services académiques".

Le mouvement d'éducation populaire ajoute que "ces annulations fragilisent l'ensemble du secteur d'activités » et rappelle que "les classes de découvertes sont des classes transplantées et sont un temps d'enseignement à part entière". Il demande au ministre "qu'une politique nationale de relance des classes de découvertes soit affichée et mis en place dans les services académiques dans les plus brefs délais". Pour les PEP, "si l'école doit rester ouverte, alors toutes les activités scolaires doivent avoir lieu".

Le syndicat FSU de l'inspection appelle à "ne pas contraindre les enseignants à réaliser les évaluations de mi-CP", tout comme le SE-UNSA.

Des évaluations "dont les résultats seront complètement faussés compte tenu de la désorganisation des écoles ces derniers mois et des absences des élèves comme de leurs enseignantes", et "qui viendront ajouter une charge de travail chronophage inutile", estime Éric Nicolle, Secrétaire général du SUI-FSU.

Alors que le ministère de l'Éducation nationale a décidé de maintenir les évaluations de mi-CP hier 15 février "ignorant la demande unanime des organisations syndicales", le syndicat FSU de l'inspection pédagogique demande en effet aux IEN de "n'exercer aucune pression sur les enseignant-es de CP ou leurs directeur-trices d'école pour les contraindre à réaliser ces évaluations". Il leur propose en outre "de se consacrer aux aides et accompagnements nécessaires pour assurer la continuité des enseignements qui restera complexe à mettre en œuvre du fait d'absences encore nombreuses". Le syndicat "apportera son soutien aux inspectrices et inspecteurs qui agiront dans cette perspective. "

A noter que le SE-UNSA apportera également "son soutien aux enseignants qui feront le choix de ne pas faire passer ces évaluations". Le syndicat UNSA des enseignants considère que ceux-ci "ne sont pas encore sortis de la gestion épuisante de l'épidémie", que ces évaluations représentent "une charge supplémentaire de travail dont l'intérêt pédagogique reste à démontrer dans ce contexte exceptionnel". Et pour le SE, "le ministre montre une fois de plus à quel point il est en décalage avec la réalité des écoles et avec les attentes des personnels ».

Le communiqué : <https://sui.fsu.fr/14808-2-2/>



Plusieurs députés de la majorité plaident pour une "école du socle", du CP à la 3ème

Le collège devrait faire l'objet d'une réforme "structurelle majeure" dans le cadre d'un second quinquennat d'Emmanuel Macron, estiment plusieurs députés "Territoires de progrès", MODEM ou LRM dans une tribune publiée par Le Monde daté du 21 février, et dont la première signataire est Anne-Christine Lang.

Les auteurs dénoncent "une erreur dans la conception même du collège, construit dès l'origine comme un petit lycée alors qu'il aurait dû être pensé comme le prolongement naturel de l'école primaire". Cela suppose notamment de "créer un corps unique d'enseignants" qui seraient "habilités à enseigner du CP à la 3e", ces niveaux d'enseignement constituant "l'école du socle" (de savoirs, de compétences et de culture, ndlr). Les concours de recrutement seraient réorganisés (les auteurs ne disent rien des enseignants de maternelle, et ne précisent pas si les professeurs agrégés pourraient encore enseigner en collège, ndlr). Les missions des enseignants seraient redéfinies tandis que leur temps de présence dans les établissements serait accru.

Quant aux programmes, ils resteraient nationaux mais les enseignements pourraient être organisés "par pôles" (disciplinaires), ou selon "un système modulaire pour s'adapter au niveau des élèves", un choix laissé "à l'appréciation des chefs d'établissement et des équipes éducatives". Une telle réforme concernerait "dans un premier temps" et "sur la base du volontariat", "les cités éducatives et les établissements en réseau d'éducation prioritaire". Les signataires évoquent également "l'acquisition d'une culture manuelle pour tous" dans le cadre de cette "école du socle".

Ils plaident également pour davantage de "mixité sociale et scolaire dans les établissements" et citent en modèles "l'expérimentation menée en Haute-Garonne, où le département a décidé courageusement de détruire les deux collèges les plus ségrégués, et la réforme d'Affelnet menée à Paris".

Ils plaident encore "pour la création d'internats en collèges dans tous les départements, dans lesquels les enfants issus de familles monoparentales seraient prioritaires".

Outre Anne-Christine Lang (TDP), les députés signataires sont Françoise Dumas (LRM), Patricia Mirallès (LRM), Catherine Osson (LRM), Michèle Peyron, François Pupponi (MoDem), Laurianne Rossi (LRM), Stéphane Travert, (LRM).

Source « Le Monde »

MERCI DE NE PAS MANGER DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Les fourmis seront attirées, elles apprendront à lire, détiendront de la connaissance et du pouvoir et prendront le contrôle du monde.



Harcèlement scolaire : la loi adoptée malgré le Sénat

Le 24 février 2022, l'Assemblée nationale a adopté (par 86 voix, aucune voix contre) la proposition de loi "visant à combattre le harcèlement scolaire". Ce vote est intervenu après que le Sénat eut constaté "des divergences inconciliables entre les deux assemblées, malgré une volonté partagée de lutter contre le harcèlement scolaire".

Les sénateurs dénoncent "une définition du harcèlement scolaire" qui risque "d'affaiblir l'institution scolaire". Les députés "ont refusé le maintien de la définition actuelle du harcèlement scolaire (...) qui se limite à un harcèlement entre pairs" pour "y inclure les adultes". Le Sénat y voit "un mauvais signal envoyé aux personnels de l'éducation nationale dans un contexte de défiance envers l'institution" et qui "contribue à la déconstruction de l'autorité du professeur". Or "les comportements de harcèlement d'élèves par une personne travaillant dans l'établissement scolaire sont déjà sanctionnés administrativement et pénalement". Les sénateurs s'opposaient également à la création d'un délit spécifique et à la multiplication "des infractions visant à réprimer les mêmes comportements, d'autant plus que l'article 222-33-2 du code pénal a été créé par la loi du 4 août 2021 afin de prendre en compte le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement".

Le texte adopté : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15t0817_texte-adopte-provisoire.pdf

Une inquiétante nomination à la tête du Conseil supérieur des programmes

Mark Sherringham vient d'être nommé à la tête du Conseil supérieur des programmes en remplacement de Souâd Ayada. L'information a fait rapidement réagir sur les réseaux sociaux, Mark Sherringham étant connu pour avoir régulièrement exprimé son souhait d'un retour du christianisme dans les questions éducatives.

L'école moderne et la question religieuse : héritage ou rupture ?

Ce souhait d'un retour du religieux se fonde sur un constat : « *l'École laïque française est [...] l'héritière de l'École chrétienne* ». L'analyse sociohistorique de notre système scolaire ne peut raisonnablement pas admettre une telle filiation. Il ne s'agit pas de nier que l'école française ait été pendant de longs siècles entre les mains de l'Église et que cette histoire ait influencé la pensée pédagogique comme l'organisation scolaire.

Mais cela ne peut s'exprimer dans les termes d'un héritage parce que ce qui caractérise la construction de l'école laïque républicaine est une volonté de rupture et non l'acceptation d'un legs. Même chez ceux qui, à la fin du XIX^e siècle, ont la vision d'une rupture progressive et non celle d'un combat antireligieux, par exemple chez Jules Ferry et Ferdinand Buisson, la volonté de rompre n'en est pas moins déterminée. Et leur volonté de garantir la liberté religieuse ne renonce pas à la nécessité d'une séparation, d'une rupture.

Pour Mark Sherringham, cet héritage chrétien est tel qu'on lui doit l'essentiel des principes, des méthodes et des organisations de notre école : « *Si l'on devait un moment faire abstraction des principes, des contenus, des méthodes et des institutions que le christianisme a directement proposés et développés en France et en Europe, depuis deux mille ans, notre système éducatif actuel serait vidé d'une bonne partie de sa substance* ». En définitive, pour Sherringham, l'école républicaine n'est pas grand-chose puisque sa « *substance* », pour une bonne part, est l'héritage des écoles chrétiennes. Il veut inscrire

une telle affirmation, aux mépris d'une objective analyse sociohistorique, dans une vision postmoderniste qui affirme le retour vers les fondements religieux de l'éducation.

Car pour Marc Sherringham, il faut dépasser une modernité qui portait la volonté de s'affranchir du joug des religions par « *l'ambition d'apporter des réponses nouvelles et satisfaisantes aux vieilles interrogations et inquiétudes qui servaient de terreau à la foi religieuse* » : une volonté de stigmatiser la raison moderne parce qu'elle aurait mis en doute les croyances par ses volontés rationnelles. Faudrait-il que les futurs programmes renoncent à distinguer connaissances et croyances au prétexte que la raison moderne soit considérée comme un mythe de progrès ? Et Marc Sherringham de conclure à la nécessité d'interroger « *la volonté laïque de cantonner la religion à la sphère des opinions privées* ».

Nombre de ses amis vont plus loin encore, se demandant comment la laïcité peut échapper au risque de promouvoir l'athéisme. Une crainte qui conduit Mark Sherringham à mettre en cause le principe laïc.



Lancement de la plateforme « classe de découverte »

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports vient de lancer une plateforme pour faciliter l'accès des enseignants aux structures d'accueil et d'hébergement des classes de découvertes, labellisées par l'Éducation nationale.

Les structures qui souhaitent être labellisées, doivent remplir un dossier rassemblant plusieurs critères (thématiques proposées par la structure, qualité de la restauration, du transport...).

Une fois la labellisation obtenue des DSDEN, elles viendront nourrir le catalogue départemental et national, à destination des enseignants. Ce catalogue est public.

La présentation du catalogue et les liens pour y accéder et déposer un dossier de demande de labellisation : <https://eduscol.education.fr/3098/catalogue-national-des-structures-d-accueil-et-d-hebergement>

“
**La paix est
la seule bataille
qui vaille la peine
d'être menée.**
”
Albert Camus

Directeur de la publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :
Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :
Bernard RACANIÈRE

.../... Dans une table ronde organisée au CIEP, le 29 avril 2004, il affirme : « *La laïcité ne sera capable d'une refondation et d'un renouvellement que si elle accepte de penser à nouveau la relation de la vérité et des religions et de considérer que la religion n'est pas seulement un problème culturel mais bien une voie d'accès à la question des finalités ultimes de l'humanité* ». Une telle perspective spirituelle ne peut raisonnablement être donnée à l'enseignement du fait religieux sauf à vouloir renoncer à la laïcité.

Militer pour l'école privée

Mais Mark Sherringham n'est pas seulement un philosophe convaincu d'un fondement religieux de toute éducation, c'est aussi un militant pour l'école privée hors contrat. Ne craignant aucune contradiction avec sa mission d'inspecteur général, il intervient comme formateur, en janvier 2020, pour l'association « *Créer son école* » fondée par Anne Coffinier, dans le but d'aider à la création d'écoles privées hors contrat. En 2020, la même Anne Coffinier a fondé Kairos, présidée par Xavier Darcos dont le but annoncé est de soutenir financièrement les écoles privées. Un réseau où se mêlent les amitiés anciennes, celles par exemple des années 1990 où Sherringham était président du conseil de la faculté de théologie protestante d'Aix en Provence, puis celles des années 2000 aux cabinets de Fillon puis de Darcos.

Dans leur livre « *L'école hors de la République* », Jacques Duplessy et Anna Erelle racontent comment Mark Sherringham est intervenu, en juillet 2020, pour que les élèves d'écoles privées bretonnes obtiennent le baccalauréat que le Rectorat leur refusait faute d'un dossier complet de contrôle continu. Parmi ces écoles, une de la fraternité sacerdotale Pie X qui constitue le réseau des écoles catholiques intégristes. La Fondation pour l'école a manifestement été à la manœuvre et obtenu que Sherringham fasse pression sur le recteur de Rennes. D'évidence le réseau de soutien aux écoles hors contrat pourra compter sur Mark Sherringham.

Le paradoxe est que celui-là même qui préside la conception des programmes nationaux œuvrera donc à la défense d'écoles dont le choix fondamental est donc de vouloir s'y soustraire puisqu'elles revendiquent le hors-contrat dans cette finalité.

Source : <https://blogs.mediapart.fr/paul-devin/blog/110222/une-inquietante-nomination-la-tete-du-conseil-superieur-des-programmes>